

## AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 16 juin 2025, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	GESTION IMMOBILIÈRE L.V.S.R INC.
(2025-80109)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 545 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	21-27, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser le remplacement de l'enseigne sur vitrine par une enseigne sur auvent. Considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, aucune nouvelle enseigne ne peut être autorisée pour un usage dérogatoire.</p> <p>Le tout en référence au document préparé par Mme Josée Buissières, chargée de projet, daté du 5 mai 2025.</p>
2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	HABITATIONS COMMUNAUTAIRES POUR ÂÎNÉS DU QUÉBEC
(2025-80120)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 434 697 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	111, rue Robitaille
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une case de stationnement par logement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 1,5 cases de stationnement par logement.</p> <p>Le tout en référence aux plans préparés par la firme ædifica, soumis en date du 12 au 14 et 23 mai 2025.</p>
3.	<i>Nom des propriétaires :</i>	JEAN MESSIER et ZACHARY MESSIER
(2025-80121)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 553 640 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	186-188, rue Laval Sud
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une largeur de terrain jusqu'à 14 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme minimale est établie à 18 mètres pour une habitation multifamiliale de 4 logements.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Camilia Gagnon, arpenteure-géomètre, en date du 19 avril 2023, sous le numéro 284 de ses minutes et sous le numéro de dossier 230042.</p>

4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9078-4109 QUÉBEC INC.
(2025-80103)	<i>Numéros de cadastre :</i>	6 438 896, 6 438 897, 6 438 898, 6 438 901 et 6 438 902 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	448-452, rue Duchesneau
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal à 6,9 mètres d'un autre bâtiment principal à l'intérieur d'un projet d'ensemble, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 9 mètres.  Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 2 mai 2025, sous le numéro 11 381 de ses minutes et sous le numéro de dossier 8 731.

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9368-9164 QUÉBEC INC.
(2025-80124)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 011 218 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	730-734, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction de balcons couverts à 0,50 mètre de la ligne latérale droite de la propriété, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 1,5 mètres.  Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 2025, sous le numéro 10 586 de ses minutes et sous le numéro de dossier 40 125.

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	FERME JULIO INC.
(2025-80112)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 651 151, 1 651 157 et 6 557 834 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	1647-1651, boulevard David-Bouchard Nord
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau d'une hauteur hors tout de 4,88 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à une hauteur hors tout maximale de 3 mètres.  Le tout en référence au document préparé par la compagnie Effigi Art inc., daté du 24 mars 2025 et soumis en date le 8 mai 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 30 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 30 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 mai 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin